Maître d'Ouvrage

LIEBHERR

LIEBHERR FRANCE
Avenue Joseph Rey
68000 COLMAR

Site de projet de Nambsheim

Implantation d'un nouveau site de production

Maître d'œuvre SERUE INGENIERIE

Co-traitant : sterne environnement

Concertation préalable

Dossier de présentation du projet
A destination du public

Historique

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	ETABLI	VERIFIE	APPROUVE
0	**24/03/05**	Première diffusion	JuB	CB	

Identification du document

IDENTIFIANT DU DOCUMENT
T:\2023\EV-23-126 Nambsheim - Liebherr - AMO et AEU\04 Travail\48 APA\Concertation préalable\Documents concertation\Dossier de présentation\EV-23-126-MOE-APA-Dossier de présentation-IndA.docx

SOMMAIRE

1 - LE DEROULE DE LA CONCERTATION 6
1.1 - Les objectifs de la concertation préalable 6
1.2 - Les fondamentaux de la participation 6
1.3 - Les modalités de la concertation 6
1.4 - Le bilan de la concertation 6
1.5 - La prise en compte des observations par le maitre d'ouvrage 7
2 - LE PORTEUR DE PROJET 8
2.1 - L'entreprise Liebherr et ses valeurs 8
2.2 - Son rayonnement et ses ambitions 8
3 - LE PROJET 11
3.1 - Localisation du projet 11
3.2 - Vue aérienne 12
3.3 - Plan cadastral 13
3.4 - Principaux objectifs poursuivis 14
3.5 - Les principales caractéristiques du projet « Assemblage de cabine » : 14
4 - L'ECO-SYSTEME DU PROJET 17
4.1 - Le développement durable, pierre angulaire du projet 17
4.2 - La prise en compte des enjeux environnementaux à l'échelle du projet 18
4.3 - L'intégration des bâtiments dans l'environnement 21
4.4 - Sur l'emploi 22
5 - LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE DU PROJET 23
6 - LES ECHANGES D'ORES ET DEJA ENGAGES AVEC LE PUBLIC 24
6.1 - Rappel des procédures effectuées à l'occasion de l'aménagement de la zone 24
6.2 - Synthèse des échanges engagés entre le porteur de projet et le public 24

Liste des figures

Figure 1 : Implantation des sites Liebherr dans le monde (Source : Liebherr) 9
Figure 2 : Collaboratrices et collaborateurs Liebherr dans le monde en 2022 (Source Liebherr) 9
Figure 3 : localisation du site du projet 11
Figure 4 : Vue aérienne du site du projet 12
Figure 5 : Situation cadastrale du site du projet 13
Figure 6 : Localisation des deux emprises de projet – Source IXO-CICAL-propriété LIEBHERR 14
Figure 7 : simulation d'implantation de projet - source : IXO-CICAL 15
Figure 8 : Document non contractuel de simulation d'implantation du projet cabine – IXO-CICAL-Propriété de LIEBHERR 16
Figure 9 : Principes de la politique de développement durable chez Liebherr (Source : Liebherr) 17
Figure 10 : Mesure d'évitement intra projet (Source : Annexe 2 AP du 08 avril 2022) 18
Figure 11: Mesure de maintien des trames noires intra projet (Source : Annexe 8 AP du 08 avril 2022) 19
Figure 12 : Zone tampon du ruisseau du Muhlbach (Source : Annexe 9 AP du 08 avril 2022) 19
Figure 13 : Indication de boisements de linéaires arbustifs (Source : annexe 11 AP du 08 avril 2022) 20
Figure 14 : Esquisse d'aménagement et d'insertion du projet dans l'environnement – vue proche (Source : Liebherr) 21
Figure 15 : Esquisse d'aménagement et d'insertion du projet dans l'environnement - vue lointaine (Source : Liebherr) 21

Qu'est-ce qu'un dossier de concertation ?

Le présent dossier de concertation est l'outil au service de l'information du public. C'est le document socle de la concertation qui permet de **s'informer** sur le projet grâce à des **éléments objectifs** issus des principales **informations et études disponibles.**

Ce dossier sert de support pour la concertation préalable. Il permet ainsi à chacun de s'informer afin de pouvoir formuler des **observations** et/ou des propositions pour le projet. Il sert le document de référence afin de lancer les échanges permettant d'aboutir à un **projet partagé**.

Il aborde l'opportunité du projet, présente le projet, ainsi que les premiers éléments de prise en compte des enjeux techniques, environnementaux et socio-économiques. Le projet étant amené à évoluer suite à cette concertation, il ne s'agit pas d'une présentation définitive et encore moins figée du projet.

1 - LE DEROULE DE LA CONCERTATION

1.1 - Les objectifs de la concertation préalable

Conscients des implications de leurs projets, de l'importance pour le public de pouvoir disposer d'une vue d'ensemble du projet et soucieux d'associer au stade de l'élaboration et de la conception du projet, les habitants, associations locales ou toutes personnes susceptibles d'être concernées par le projet ; le groupe Liebherr prend l'initiative avec l'accord de la commune de Nambsheim d'organiser une concertation préalable.

Les objectifs étant d'informer en toute transparence et de façon la plus large possible, toutes les personnes susceptibles d'être impactées par le projet (associations locales, riverains, élus). La concertation permet ainsi l'expression des avis et de propositions sur le projet.

1.2 - Les fondamentaux de la participation

L'entreprise Liebherr s'inscrit dans une démarche de transparence et d'écoute active dans la conception de ces projets. Inscrite dans une démarche de participation, le groupe souhaite mener des échanges concrets et constructifs. Le porteur de projet s'engage à répondre à l'ensemble des questions posées ayant trait à son projet.

Les axes fondamentaux de la concertation sont les suivants :

- Sincérité et transparence : Présentation du projet sur les objectifs du projet, les aspects techniques et environnementaux grâce à des supports de présentation, une réunion publique en présence des porteurs de projet, une permanence en mairie
- Ecoute et échange : réponses aux questions du public par le porteur de projet au cours des différentes réunions, mise en place d'un questionnaire sur internet avec recueil de toutes les contributions
- Participation et coopération : recueil des observations, commentaires et des réflexions sur la possibilité de prise en compte de ces observations dans le projet

1.3 - Les modalités de la concertation

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ont été fixés par délibération du Conseil communautaire de la commune de Nambsheim le 18/04/2024. Cette délibération détermine le cadre et les formes que prendra la concertation.

Les modalités de la concertation permettent au public, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, d'accéder aux informations relatives au projet. Elles permettent également de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente et qui pourront être pris en compte au stade du permis de construire.

<u>Où s'informer ?</u>

- Dossier de présentation
- Panneaux de présentation en mairie
- Site internet de la maire

<u>Où s'associer et collaborer ?</u>

- Questionnaire sur le site internet
- Registre de concertation
- Réunion publique : Organisée le 16/05/2024 à 19h30 à la salle polyvalente de Nambsheim
- Permanence en mairie

1.4 - Le bilan de la concertation

Le bilan de la concertation sera composé des éléments qui auront émergés des différentes modalités de participation du public. Ce bilan a vocation à :

- Evaluer la qualité des modalités de la concertation : Prise en compte effective de la participation du public, efficacité de l'information et de la participation ;

- Exposer les principaux arguments du public, et les principaux points de convergence et de divergence ;
- Le bilan sera public et accessible sur le site de la commune de Nambsheim.

1.5 - La prise en compte des observations par le maitre d'ouvrage

A la suite du bilan, le porteur de projet rédigera un document qui sera annexé au permis de construire. Ce document présentera les enseignements tirés de la concertation, et les modalités de prise en compte dans le projet.

2 - LE PORTEUR DE PROJET

2.1 - L'entreprise Liebherr et ses valeurs

Le porteur de projet est la société :

LIEBHERR France – SAS

Le groupe est dirigé jusqu'à aujourd'hui par la famille Liebherr. En tant qu'entreprise familiale indépendante, Liebherr jouit d'une grande liberté d'action et de décision dans toutes ses activités. Les actionnaires du Groupe sont des descendants de deuxième et troisième génération du fondateur. En tant qu'actionnaires familiaux, ils perpétuent l'entreprise dans la tradition du fondateur, assurant ainsi la continuité et la sécurité de l'activité.

Les valeurs fondamentales de l'entreprise familiale irriguent la culture d'entreprise et constituent un socle robuste pour la réussite du groupe. Ces valeurs se regroupent autour de 6 axes :

- L'indépendance : « *L'indépendance signifie pour nous rapidité et autonomie dans nos prises de décision* »
- La fiabilité : « *Nous prônons la stabilité et la fiabilité sur le long terme* »
- L'innovation : « *Nous mettons tout en œuvre pour toujours avoir une longueur d'avance* »
- Les collaborateurs : « *Nous apprécions particulièrement la forte identification au Groupe Liebherr de nos collaboratrices et collaborateurs* »
- La qualité : *« Notre objectif est la performance, et nous y travaillons avec passion »*
- La responsabilité : « *Nous prenons très au sérieux notre responsabilité face à la société et à l'environnement »*

En 1961, Liebherr a créé Liebherr-France SAS, sa première société de production française. C'est le premier pas de l'entreprise familiale sur le marché français. Aujourd'hui, le groupe dispose de quatre filiales de production et de cinq sociétés de distribution et de services. En outre, les divisions Secteur Minier, Aérospace et Ferroviaire ont leur siège en France. En France, le groupe Liebherr est présent principalement dans l'est, avec les sites de Colmar et de Niederhergheim et dans le sud à Toulouse.

2.2 - Son rayonnement et ses ambitions

L'entreprise Liebherr c'est environ 50 000 collaboratrices et collaborateurs qui contribuent au progrès technologique de nombreux secteurs d'activité. Le groupe Liebherr jouit aujourd'hui d'une renommée internationale. Le groupe a commencé dès la fin des années cinquante, à se tourner vers l'international et à créer ses premières filiales hors de l'Allemagne.

Figure 1 : Implantation des sites Liebherr dans le monde (Source : Liebherr)

Les collaboratrices et les collaborateurs constituent le capital de l'entreprise familiale Liebherr. Les associés familiaux leur accordent leur confiance, en leur laissant la liberté d'agir sous leur propre responsabilité. Chaque individu se sent responsable de la réussite de l'entreprise et sert le collectif avec beaucoup d'engagement et de passion. Travailler chez Liebherr, c'est pouvoir se consacrer entièrement à la tâche à accomplir, innover sans cesse et grandir avec. Chaque employé contribue avec ses propres idées à la création de grandes choses et à la recherche de solutions adaptées aux clients, quelle que soit l'exigence de la tâche.

Aujourd'hui, le groupe compte plus de 150 sociétés réparties dans plus de 50 pays, sur tous les continents. Dans le monde, Liebherr emploie plus de 51 000 personnes, dont plus de 37 000 en Europe,

Employés

51 321

+ 1 710

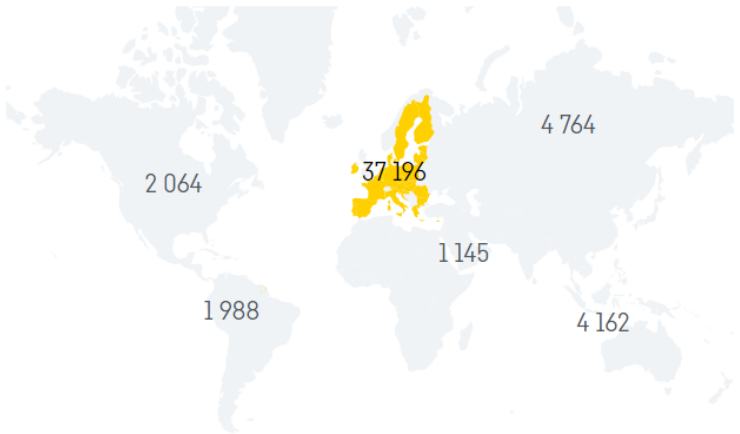

		% année précédente	Par rapport à l'année précédente
Asie et Océanie	4 162		+ 38
Afrique / Proche et Moyen-Orient	1 145		+ 90
Amérique centrale et du Sud	1 988		+ 80
Amérique du Nord	2 064		+ 166
Les pays non membres de l'UE	4 764		- 200
Union européenne	37 196		+ 1 536

Figure 2 : Collaboratrices et collaborateurs Liebherr dans le monde en 2022 (Source Liebherr)

A l'échelle de la région Alsace, le siège de l'entreprise Liebherr-France SAS situé à Colmar, est responsable du développement et de la production des pelles sur chenilles du Groupe.

Dans une dynamique de développement de ses activités, le site prévoit d'ouvrir un nouveau site de production pour les activités de pré-assemblage et de montage des cabines dans le parc industriel EcoRhena à Nambsheim. Ce site, non loin de la frontière suisse et allemande, à proximité immédiate d'une plateforme multimodale et proche de l'actuelle Liebherr-France SAS à Colmar présente une situation optimale pour cette nouvelle implantation.

3 - LE PROJET

3.1 - Localisation du projet

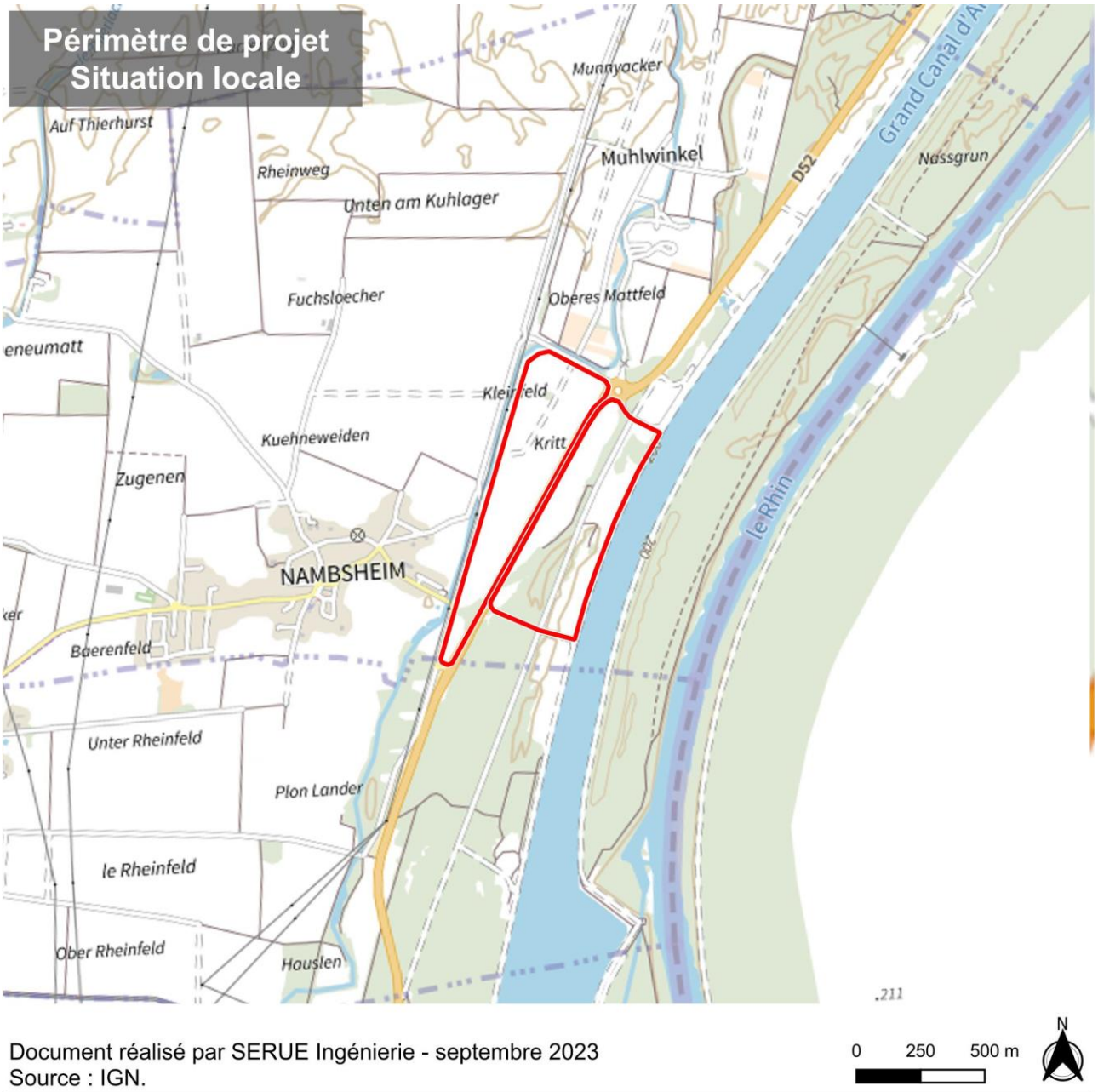

Figure 3 : localisation du site du projet

Le site du projet est implanté sur le ban communal de Nambsheim (68), à près de 22 km au Sud-Est de Colmar. L'emprise du projet est localisée à l'Est du centre communal, le long du Grand Canal d'Alsace.

3.2 - Vue aérienne

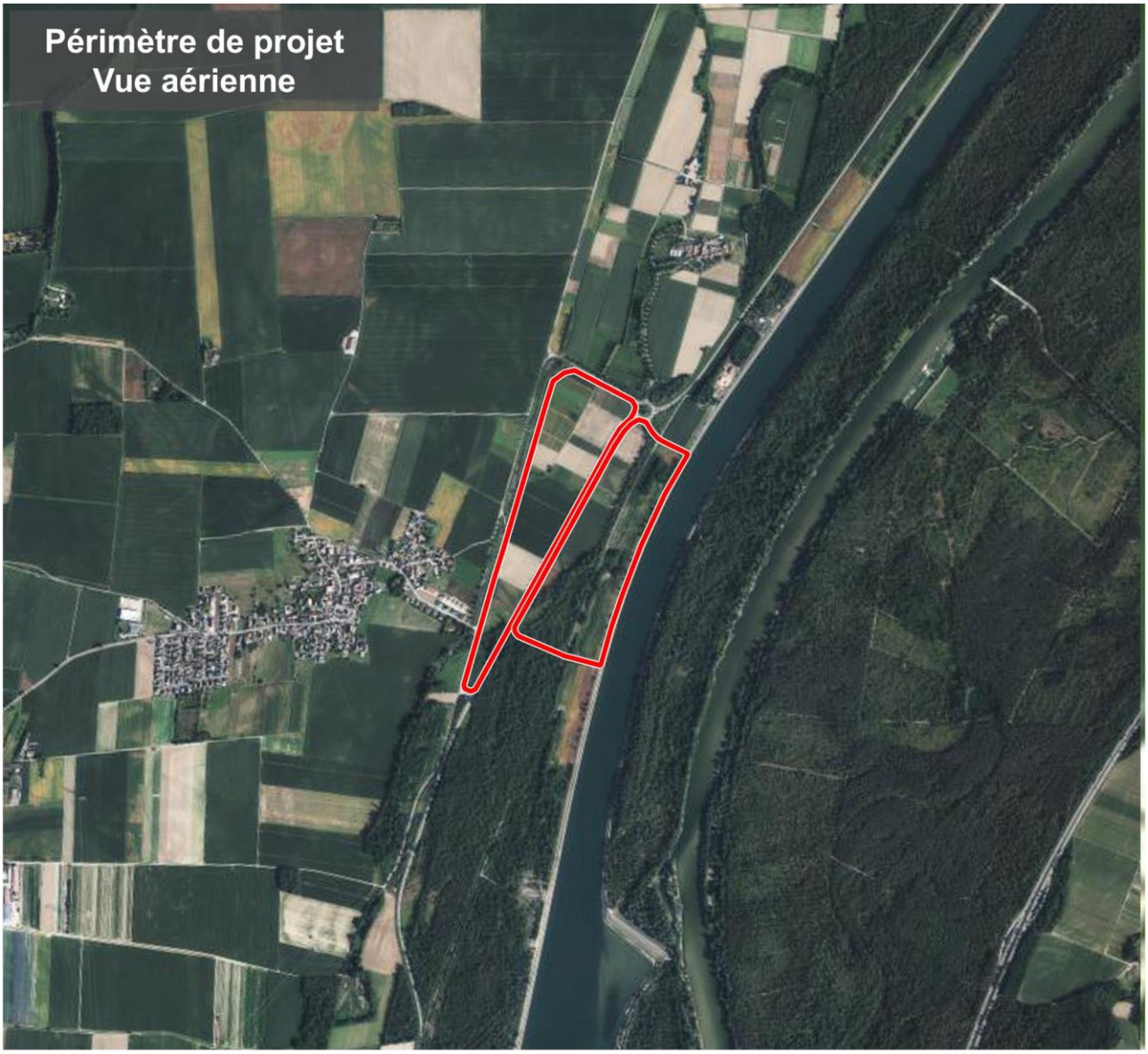

Document réalisé par SERUE Ingénierie - septembre 2023
Source : IGN.

0 250 500 m

N

Figure 4 : Vue aérienne du site du projet

3.3 - Plan cadastral

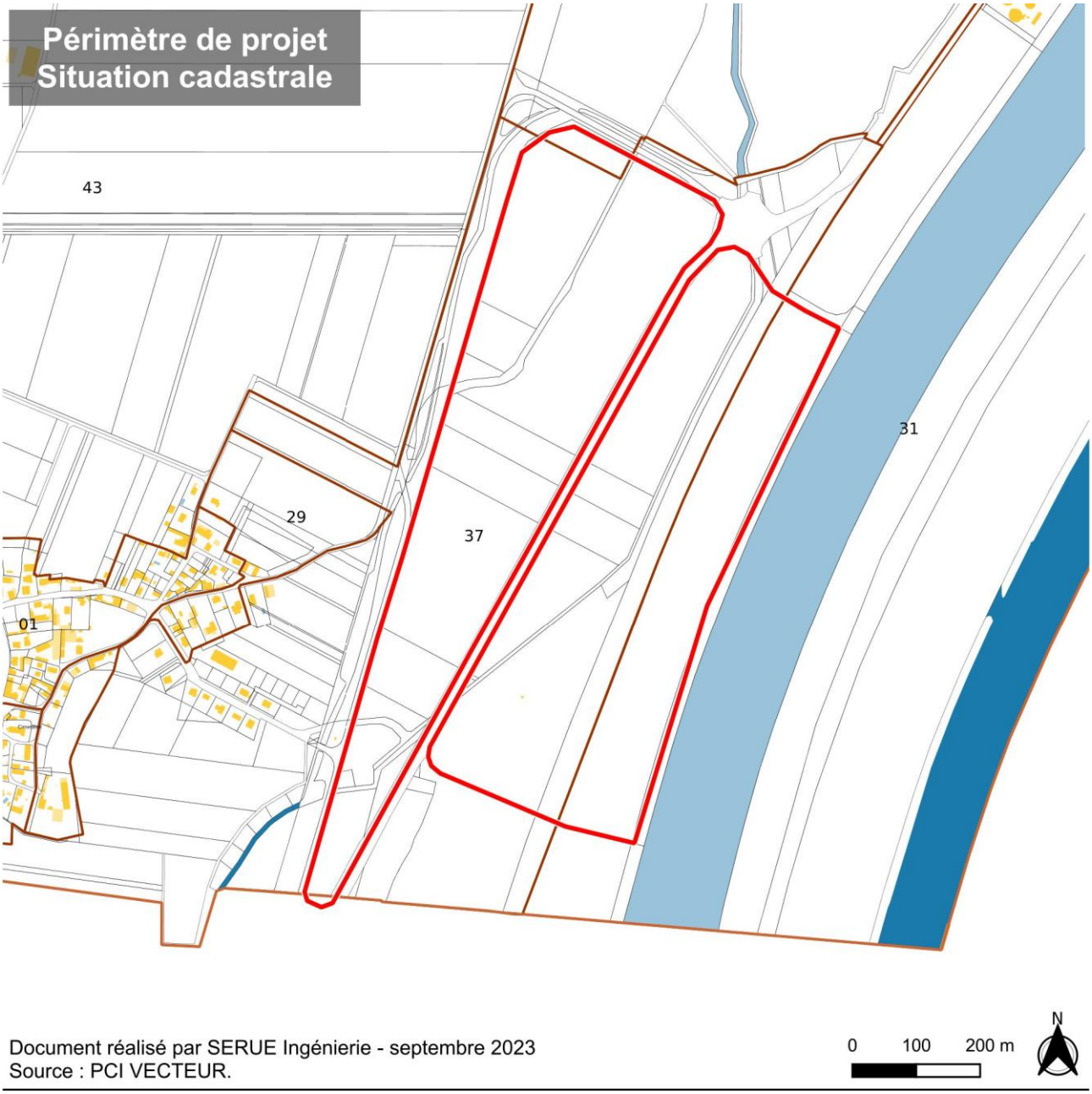

Figure 5 : Situation cadastrale du site du projet

3.4 - Principaux objectifs poursuivis

Les deux lots acquis par le porteur de projet ont vocation à permettre l'installation de deux nouveaux sites de production et d'assemblage de matériel pour des machines industrielles. Elle y produira, d'une part, des pièces mécanosoudées utilisées dans la fabrication de ses machines de terrassement, et y réalisera le prémontage et l'assemblage des cabines pour les mêmes engins d'autre part.

Les deux lots représentent respectivement :
Secteur 2 : projet d'assemblage de cabines : 22.53ha
Secteur 3 : projet de mécanosoudure : 24.8ha.

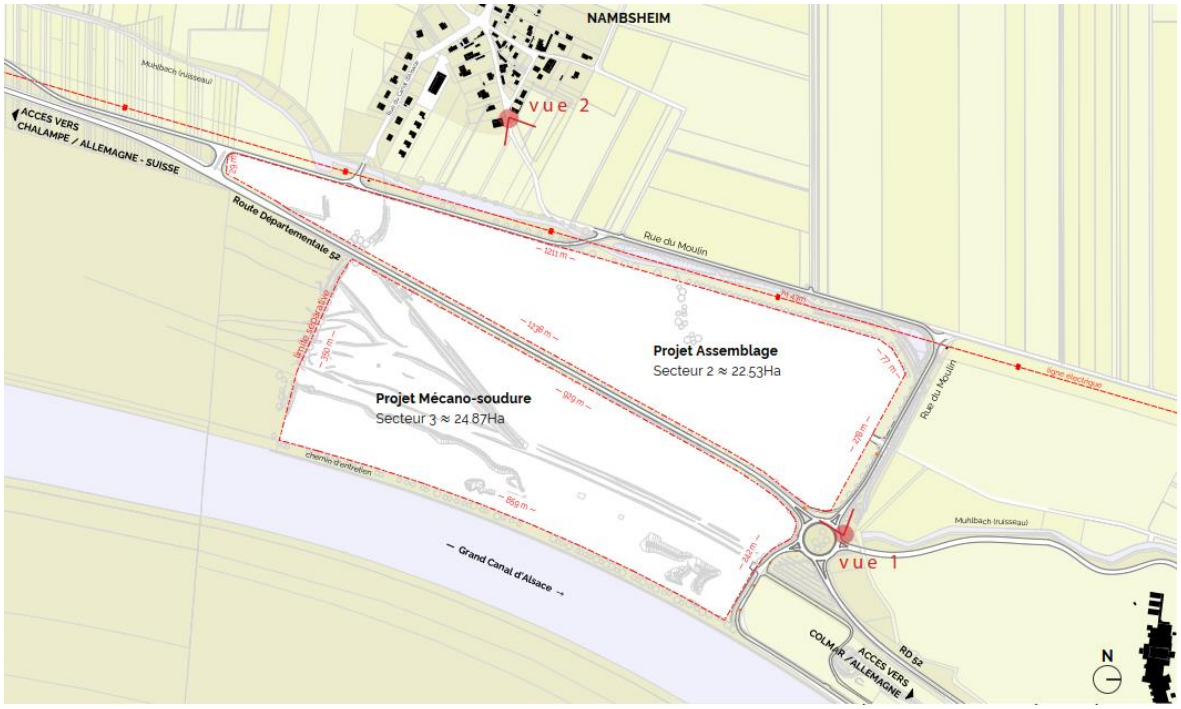

Figure 6 : Localisation des deux emprises de projet – Source IXO-CICAL-propriété LIEBHERR

Les deux projets sont amenés à se développer dans des temporalités différentes et selon des régimes administratifs d'autorisation qui seront également différents. Les délais d'étude et de validation de l'ensemble des process pour les deux sites seront distincts dans le temps et les typologies.

Le présent dossier de concertation se concentre ainsi uniquement sur le projet « assemblage de cabine » dans sa première phase.

3.5 - Les principales caractéristiques du projet « Assemblage de cabine » :

Le projet de cabine présente une emprise de projet de 6 hectares d'un seul tenant avec un accès unique à l'intégralité du site, tel que prévu dans le dossier d'aménagement de la zone ECORHENA et dans les orientations d'aménagement et de programmation du PLUi opposable.

3.5.1 - Sur l'aménagement du site

Sur l'aménagement du site, les espaces utiles au projet se ventilent de la façon suivante :

- Un bâtiment principal consacré au process d'assemblage et de stockage des pièces, dont une partie sera destinée aux locaux sociaux et au bureaux.
- Un espace de stationnement privé est aménagé pour les véhicules légers, avec un espace laissé en attente afin de répondre aux besoins en stationnement des constructions futures non encore définies.
- Des espaces de stationnement et de circulation des poids lourds sont aménagés, depuis l'entrée principale. Ces espaces permettant le chargement et de déchargement des pièces de manière sécurisée.

De plus, les aménagements des espaces extérieurs permettront de maintenir au maximum la perméabilité des sols, les aménagements paysagers favorisant l'accueil et l'installation de la diversité écologique locale, en particulier pour la « nature ordinaire ».

Figure 7 : simulation d'implantation de projet - source : IXO-CICAL

3.5.2 - Sur les bâtiments

Sur le volet conception des bâtiments, le projet se distingue notamment, par une conception de bâtiment favorable aux économies d'énergie, notamment pour l'espace de bureaux et les locaux sociaux, mais pas uniquement.

La conception des bâtiments permettra d'implanter des dispositifs d'énergie renouvelables sur la toiture principale (panneaux photovoltaïques notamment).

La hauteur maximale prévue de la construction sera de 15 mètres, avec une partie de la construction qui ne dépassera certainement pas les 12 mètres depuis le niveau du terrain naturel.

De plus, le projet respectera l'ensemble des objectifs et des mesures mises en œuvre dans le cadre de l'aménagement de la zone ECORHENA ; notamment ceux en rapport avec l'utilisation de matériaux favorisant une bonne insertion paysagère du bâtiment.

3.5.3 - Sur l'activité

L'activité de production de « cabines » sur le site de projet correspond à une activité engendrant peu de risque industriel. En effet, cette activité n'engendre pas d'utilisation de solvants, ou de process industriel susceptible d'avoir des incidences graves sur l'environnement.

Au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, uniquement le seuil de déclaration est enclenché. Le dispositif de défense incendie sera adapté aux besoins et aux exigences réglementaires.
Le plan de circulation des poids lourds sera imposé par le porteur de projet, en phase chantier aussi bien qu'en phase d'exploitation afin de respecter l'accès au site par la RD 415, depuis la RD 52, et non par le village de Nambsheim.

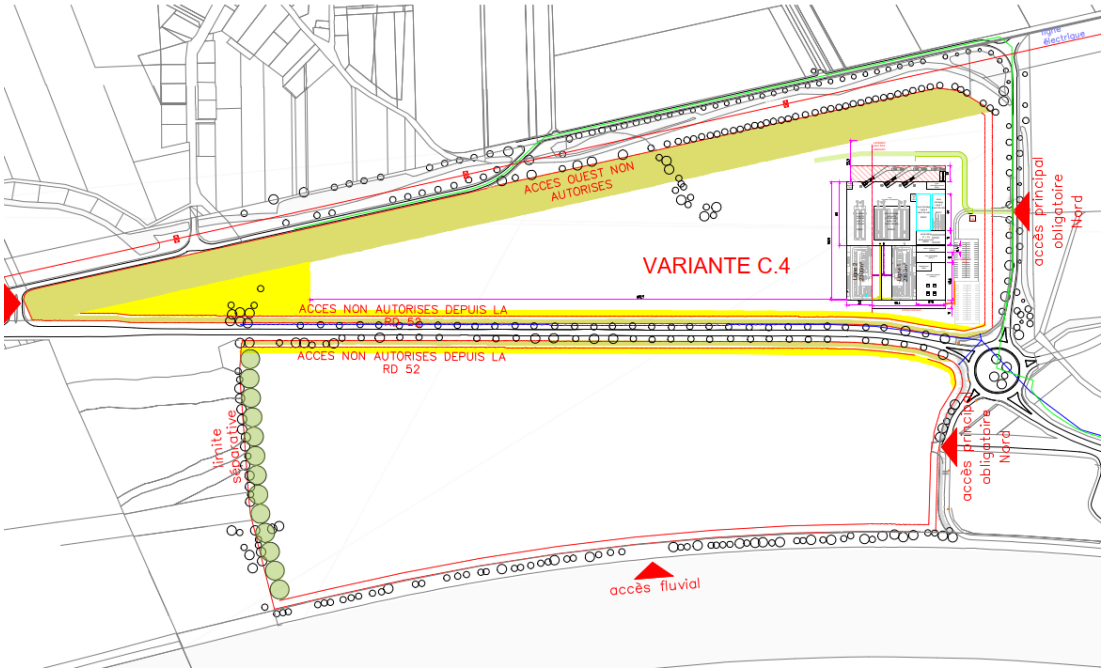

Figure 8 : Document non contractuel de simulation d'implantation du projet cabine – IXO-CICAL-Propriété de LIEBHERR

4 - L'ECO-SYSTEME DU PROJET

4.1 - Le développement durable, pierre angulaire du projet

Dès le stade de l'avant-projet, la politique de développement durable de l'entreprise est au cœur de la réflexion autour de la conception et des modalités d'aménagement et de construction du projet. Cette politique s'organise autour de 5 axes qui ont imprégné toutes les réflexions autour de la conception du projet.

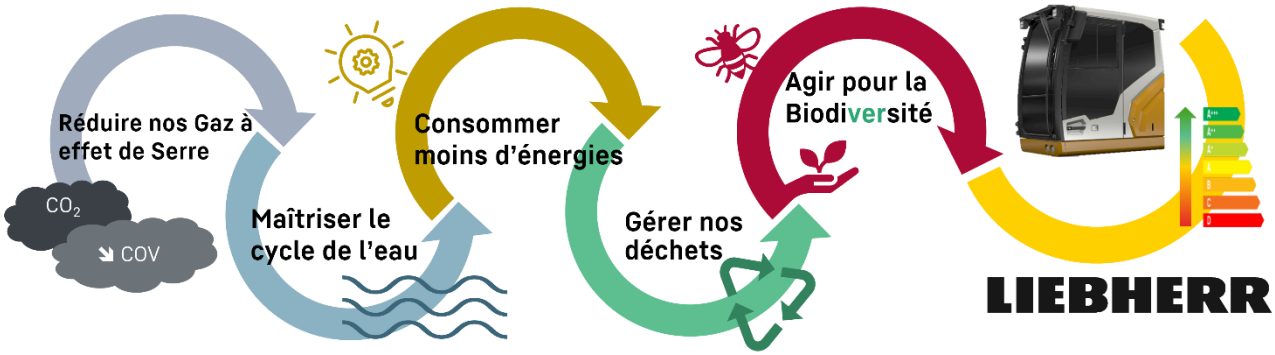

Figure 9 : Principes de la politique de développement durable chez Liebherr (Source : Liebherr)

La gestion des déchets à l'échelle du projet :

- c'est une suppression de l'utilisation d'emballage jetable et à usage unique,
- c'est mettre en place un système de tri et de collectes en interne des déchets,
- c'est également valoriser l'utilisation des matériaux déjà recyclés et réutiliser en interne ces mêmes matériaux tout en portant une attention particulière sur la sous-traitance et la préférence de filières performantes dans ce domaine.

La gestion de la ressource en eau à l'échelle du projet c'est une infiltration systématique des eaux de pluie avec un objectif de 0 rejet polluant et éventuellement une réutilisation de ces eaux après stockage. C'est également une maitrise et une réduction des consommations en eau avec un comptage systématique des process incluant l'eau, et une utilisation de matériaux performants (limiteurs de débit, mousseurs, …).

Les actions pour la biodiversité, à l'échelle du projet, se traduisent par une gestion raisonnée des espaces verts, une végétalisation au service des espaces sociaux et de travail.

La prise en compte des émissions de gaz à effet de serre induit l'utilisation de système de chauffage et de processus de peinture entièrement décarbonés, avec l'utilisation d'énergies renouvelables et de récupération. Maitriser ses émissions de carbone, c'est également s'engager avec des fournisseurs ayant une démarche RSE, privilégier les réunions à distance afin de limiter les déplacements entre site.

La sobriété énergétique s'intègre dans le projet par l'utilisation de processus performants, notamment via la gestion technique et la conception des bâtiments, et l'utilisation de fournitures peu gourmandes en énergies (éclairage LED, régulateur de tension, vitrage et rideau performant, consignes de température en lien avec l'activité, sas d'entrée). Des systèmes de productions d'énergies renouvelables seront également installés sur site, notamment en toiture des bâtiments.

La prise en compte de ces enjeux passe, en outre, par une sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs du site, et une transmission des « bonnes pratiques » afin que chacun prenne sa place au sein de la démarche de développement durable de l'entreprise.

4.2 - La prise en compte des enjeux environnementaux à l'échelle du projet

Les deux lots acquis par le maître d'ouvrage ont fait l'objet d'études environnementales au regard de :

- L'élaboration du PLUi comprenant une évaluation environnementale initiale
- La révision allégée n°1 et modification n°2 du PLUi, comprenant l'actualisation de l'évaluation environnementale du PLUi initial, en procédure spécifique au projet ECORHENA et approuvée en octobre 2023
- L'autorisation environnementale unique au titre de la loi sur l'eau, de la demande de défrichement, de la dérogation au titre des espèces protégées pour le projet ECORHENA

L'autorisation environnementale unique accordé par arrêté préfectoral en date du 08 avril 2022 prévoit un certain nombre de prescriptions applicables au projet Liebherr. Ainsi, le projet prend en compte les prescriptions en respectant le principe d'évitement, de réduction et de compensation.

4.2.1 - Mesures d'évitement mises en place à l'échelle du projet

L'objet affiché est d'améliorer les continuités écologiques aux abords de la zone d'activités, notamment grâce à une zone de 0.45 ha située en lisière nord du secteur 2. Ainsi, 0.45 ha seront conservés au Nord de la zone en reculant la limite aménagée de 15 à 20m par rapport aux alignements d'arbres bordant la rue du Moulin.

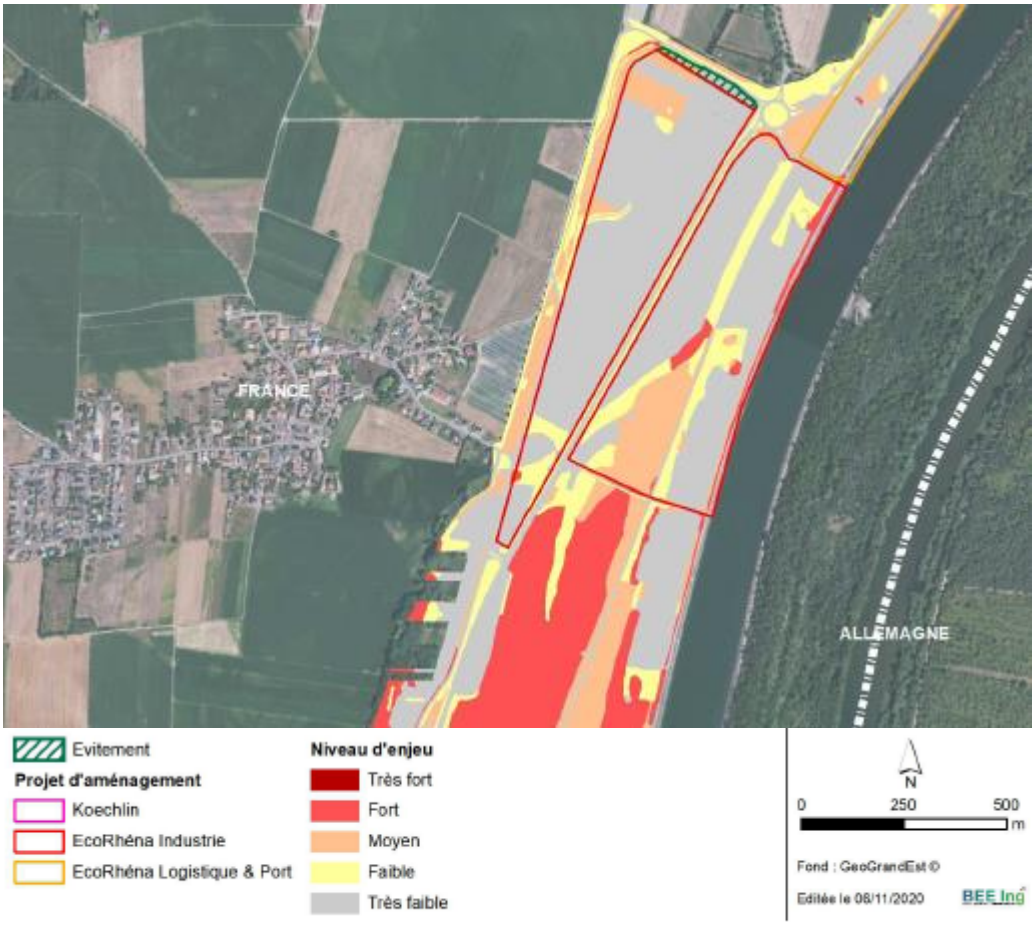

Figure 10 : Mesure d'évitement intra projet (Source : Annexe 2 AP du 08 avril 2022)

4.2.2 - Mesures de réduction mises en place à l'échelle du projet

Dans un objectif de limitation des perturbations des déplacements de la faune nocturne (chiroptères, amphibiens, insectes) des mesures visant à limiter l'éclairage sont mises en place. Ainsi, aucune lumière ne sera émise dans un périmètre de 20m à l'intérieur des sites aménagés afin de minimiser l'effet du projet sur les trames noires et les continuités écologiques maintenues ou restaurées à l'extérieur du projet. C'est ainsi que de la bordure ouest de la zone du projet jusqu'à la bordure nord, une trame noire sera maintenue.

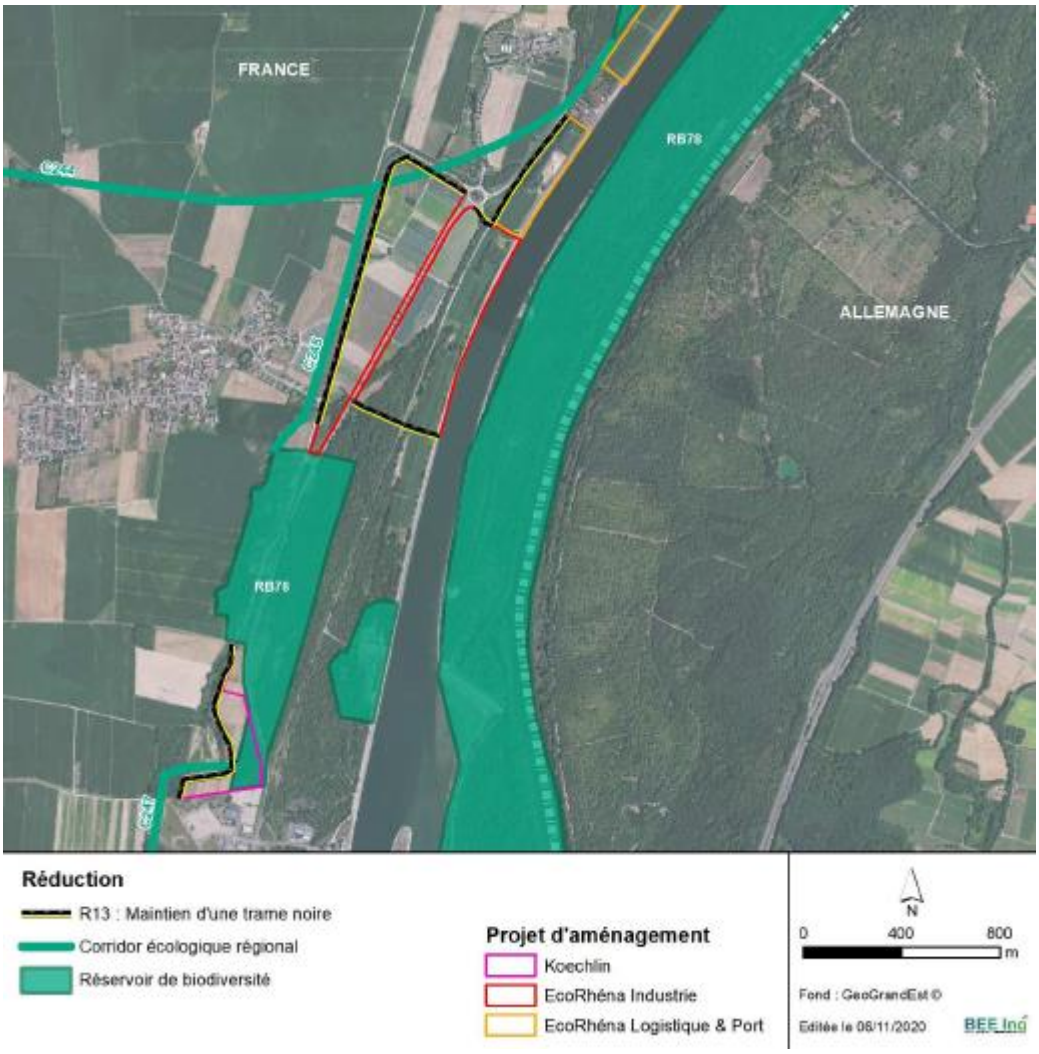

Figure 11: Mesure de maintien des trames noires intra projet (Source : Annexe 8 AP du 08 avril 2022)

En outre, dans un souci d'amélioration de la fonctionnalité écologique du cours d'eau « Mulhbach », de renforcement de la trame verte et bleu ainsi que de la qualité écologique des milieux attenants à l'aménagement ; un secteur d'exclusion a été déterminé entre l'aménagement et le cours d'eau. Cette bande permettra également de réduire l'impact du projet, et de contribuer à l'intégration paysagère des futures constructions industrielles par rapport aux habitations les plus proches.
Cette bande est élargie à l'intérieur du terrain d'assiette du projet (surface inconstructible de 30m). Elle est aménagée en cordon végétalisé et géré écologiquement. Elle permettra d'assurer une zone tampon entre le secteur du projet et la partie urbanisée de la commune de Nambsheim.

Figure 12 : Zone tampon du ruisseau du Muhlbach (Source : Annexe 9 AP du 08 avril 2022)

4.2.3 - Mesures compensatoires mises en place à l'échelle du projet

Afin de compenser la perte des formations arbustives (fruticées) et de fournir des sites de reproduction ou aires de repos aux mammifères terrestres, aux oiseaux, aux amphibiens, aux reptiles et aux insectes, des plantations linéaires arbustives seront installées en périphérie immédiate du terrain, le long de la limite EST.

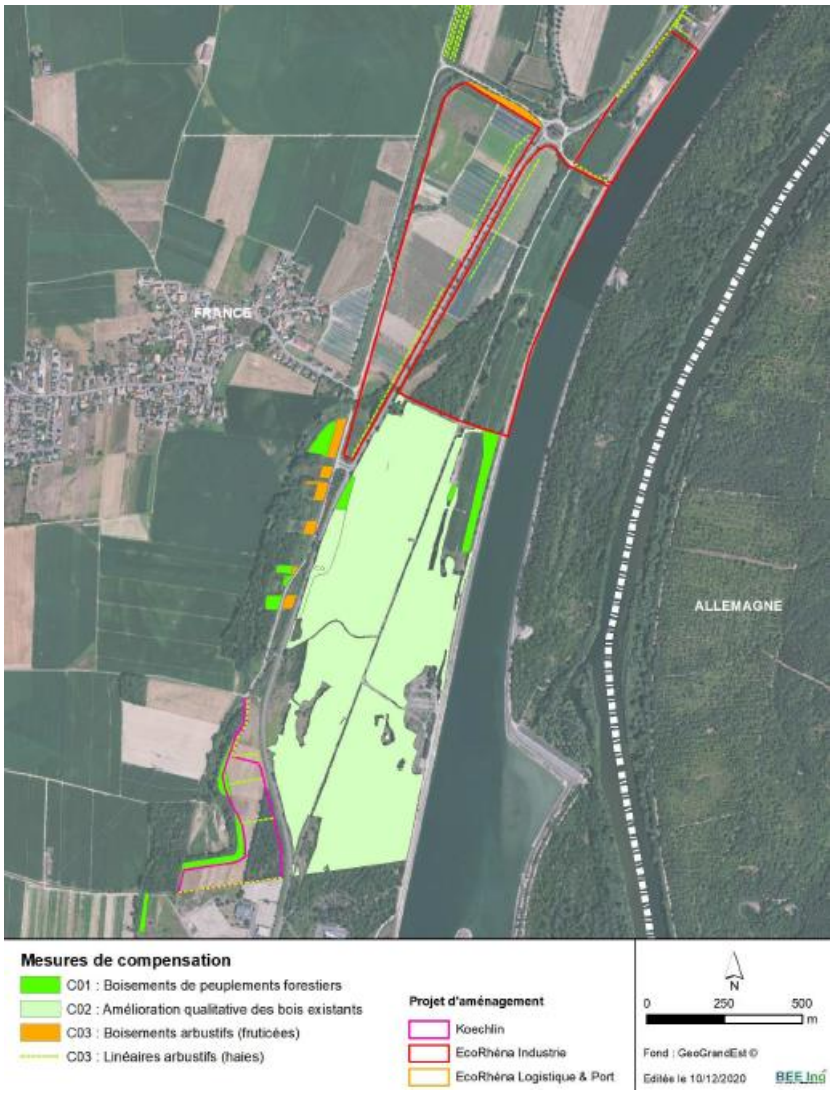

Figure 13 : Indication de boisements de linéaires arbustifs (Source : annexe 11 AP du 08 avril 2022)

4.3 - L'intégration des bâtiments dans l'environnement

Figure 14 : Esquisse d'aménagement et d'insertion du projet dans l'environnement – vue proche (Source : Liebherr)

Figure 15 : Esquisse d'aménagement et d'insertion du projet dans l'environnement - vue lointaine (Source : Liebherr)

4.4 - Sur l'emploi

Des postes de monteurs et logisticiens seront ouverts dès 2024 sur le projet de prémontage et d'assemblage des cabines. Sur le long terme, l'implantation du groupe dans la zone EcoRhéna, représente plus de 200 emplois nouvellement créés sur le territoire.

5 - LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE DU PROJET

À la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, les acteurs du territoire de la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach ont cherché à recréer des activités économiques et de l'emploi sur le territoire.

La zone EcoRhéna, situé en bord de voie d'eau du Rhin, est un projet économique à vocation industrielle et fluviale qui sera destiné à accueillir des grandes entreprises et des PME ou PMI. Le Syndicat Mixte Ouvert, notamment gestionnaire du Port Rhénan de Colmar/Neuf-Brisach, a pris en charge les autorisations administratives d'aménagement de la zone d'activités ECORHENA.

Cette vocation permettra l'installation d'entreprises et de donner aux unités de production installées sur le site les conditions d'une activité durable, en leur permettant de privilégier les modes fluviaux pour leurs besoins logistiques, contribuant ainsi à la réduction de leur bilan carbone. Au niveau de l'organisation de la zone, deux secteurs 2 et 3, serviront à l'accueil du projet mené par le groupe Liebherr.

Au titre de l'aménagement de la zone, le Syndicat Mixte a obtenu, notamment, une autorisation environnementale unique valant autorisation de défrichement, autorisation au titre de la loi sur l'eau et dérogation au titre des espèces protégées. Ce dossier a fait l'objet d'une étude d'impact jointe à cette autorisation environnementale. C'est à travers cette autorisation, que le process d'évaluation environnementale a été mis en œuvre sur l'emprise des deux projets portés par la société LIEBHERR sur les secteurs 2 et 3. Cette autorisation environnementale a également fait l'objet d'une enquête publique dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet.

Les terrains acquis par la société LIEBHERR, maître d'ouvrage du projet, sont donc intégrés dans une zone à vocation d'activité ayant déjà fait l'objet d'une étude d'impact au titre du projet d'aménagement ECORHENA. Ainsi, la zone est purgée d'un point de vue environnemental, la société Liebherr s'engageant, en aménageant leurs parcelles, à respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 08 avril 2022 portant autorisation environnementale ainsi que les dispositions constructives applicables.

6 - LES ECHANGES D'ORES ET DEJA ENGAGES AVEC LE PUBLIC

6.1 - Rappel des procédures effectuées à l'occasion de l'aménagement de la zone

Le projet ECORHENA a fait l'objet d'une concertation préalable au titre de l'opération d'aménagement, une Zone d'Aménagement Concerté était envisagée pour l'aménagement de la zone, et finalement cette procédure n'a pas été retenue, mais la concertation préalable à ce titre à bien été menée.

La concertation préalable a également été menée dans le cadre de la révision allégée n°1 du PLUi et de la modification n°2 du même document.

La révision allégée et la modification n°2 ont fait l'objet d'une enquête publique réalisée du 9 au 18 mai puis du 19 juin au 10 juillet 2023.

Précédemment, l'autorisation environnementale unique avait également fait l'objet d'une enquête publique préalable à la délivrance de l'arrêté préfectoral.

6.2 - Synthèse des échanges engagés entre le porteur de projet et le public

Consciente du fait que toute personne doit pouvoir participer à l'élaboration d'un projet qui la concerne, la société Liebherr a d'ores et déjà engagée un processus d'information et de participation du public à l'élaboration de son projet.

Les deux réunions, organisées en Septembre et en Décembre 2023, avec le collectif des villageois de Nambsheim notamment, ont permis les premiers échanges et axes de réflexion autour de l'implantation et de la délimitation de l'emprise du site du projet « Assemblage ». Une nouvelle réunion s'est tenue le 03/04/2024 avec le collectif des villageois réunis de Nambsheim et environs.

L'enjeu majeur, lors de ces discussions, était notamment de protéger les dernières maisons du village, les plus proches de l'emprise du projet, en laissant un rayon libre de construction à proximité de ces maisons, et limiter au maximum l'aménagement de l'extrémité SUD du terrain.

Des pistes sont actuellement en réflexion pour intégrer ces enjeux dans la conception globale du projet.